

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield tenue le mardi 18 mars 2014, à 19 heures, à la salle réservée aux délibérations du conseil, sise au 2<sup>e</sup> étage de l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, Salaberry-de-Valleyfield.

Sont présents à cette séance les membres du conseil Jean-Marc Rochon, Louise Sauvé, Jean-Luc Pomerleau, François Labossière, Jacques Smith, Patrick Rancourt et Normand Amesse, sous la présidence de M. le maire Denis Lapointe, formant quorum.

Est absent M. le conseiller Denis Laître.

Sont également présents M. Pierre Chevrier, directeur général, et M. Alain Gagnon, greffier.

M. le maire Denis Lapointe déclare la séance ouverte.

---

## **PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Huit (8) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette première période de questions :

- Demande d'intervention de la Ville pour le problème de dépôt de fumée noire sur les résidences du secteur du bassin.
- Dépôt d'une pétition portant sur l'implantation de compteurs intelligents sur le territoire de la ville, et information sur les problématiques engendrées par des fils de mise à la terre défectueux raccordés aux poteaux desservant l'électricité aux résidences par Hydro-Québec.
- Commentaires émis sur la pertinence d'appuyer la démarche entreprise par les citoyens de la municipalité contre l'implantation des compteurs intelligents par le conseil municipal.
- Commentaires émis sur l'implantation de compteurs intelligents sans autorisation par Hydro-Québec et occasionnant des problèmes de santé à la population.
- Interrogation adressée aux membres du conseil sur le délai de réponse du conseil municipal à répondre à la demande de moratoire pour les compteurs intelligents formulée par les citoyens de la municipalité.
- Témoignage d'une personne souffrant d'hypersensibilité aux ondes émises par les compteurs intelligents informant les personnes qui croient souffrir d'un tel problème de ne pas hésiter à le dénoncer.
- Demande d'information sur les rumeurs de vente du centre Garneau à l'effet de savoir si elles sont fondées et si les organismes touchés seront déménagés à un autre endroit.

- Commentaires émis à l'égard des problèmes de santé occasionnés aux enfants par les compteurs intelligents et de l'urgence d'agir pour la préservation de leur santé.

---

**2014-03-088 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

À l'invitation du maire Denis Lapointe, les membres du conseil prennent connaissance de l'ordre du jour préparé pour la séance ordinaire du 18 mars 2014.

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte l'ordre du jour de la séance ordinaire du 18 mars 2014, tel que préparé, à savoir :

- 1. RECUEILLEMENT ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**
- 2. PÉRIODE DE QUESTIONS**
- 3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
- 4. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2014**
- 5. DIRECTION GÉNÉRALE**
  - 5.1 Annulation de la résolution 2011-12-590 relative à la vente d'une partie du lot 745-1 situé dans le carrefour industriel 30/530
  - 5.2 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'architecture dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines situé au 247, chemin Larocque
  - 5.3 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines situé au 247, chemin Larocque
  - 5.4 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des travaux de construction du poste de la Sûreté du Québec
  - 5.5 Demande de moratoire adressée à la Régie de l'énergie du Québec sur l'installation de compteurs de nouvelle génération dits « compteurs intelligents » et demande à Hydro-Québec d'offrir à ses clients la possibilité de refuser l'installation d'un compteur de nouvelle génération sans frais supplémentaires
- 6. SERVICE DES RESSOURCES HUMAINES**
  - 6.1 Acceptation de la démission de monsieur Nicolas Moquin au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie
  - 6.2 Nomination au poste d'opérateur de cureur et de souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.3 Nomination au poste de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics
  - 6.4 Ratification d'embauche et de départ de personnel pour la période du 1<sup>er</sup> février au 5 mars 2014
- 7. SERVICE DU GREFFE**
  - 7.1 Nomination et mise à jour du tableau des commissions, comités et organismes de la municipalité
  - 7.2 Servitude d'utilité publique d'un propriétaire de lot contigu à la nouvelle avenue Pierre-Dansereau dans l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield

7.3 Vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes municipales pour l'année 2014

**8. SERVICE DES FINANCES ET DE L'INFORMATIQUE**

8.1 Approbation du registre des chèques émis et annulés numéros 74929 à 75287 totalisant 6 802 657,63 \$ et 700,00 \$ et du registre des paiements Internet numéros 171 à 224 totalisant 20 660 644,66 \$

8.2 Dépôt du rapport budgétaire au 10 mars 2014

8.3 Modification de la politique concernant les acquisitions de biens et services

8.4 Modification de la politique de gestion contractuelle

**9. SERVICE RÉCRÉATIF ET COMMUNAUTAIRE**

9.1 Autorisation de barrages routiers pour la Fondation de l'Hôpital du Suroît

9.2 Autorisation pour la tenue de la Marche du pardon

9.3 Autorisation pour un permis de boisson dans le cadre du Championnat canadien Petite Ligue 2014

9.4 Autorisations diverses et protocole d'entente avec le Festival des arts visuels de Salaberry-de-Valleyfield pour la tenue de cet événement

9.5 Demande d'aide financière auprès de la Société nationale des Québécois du Suroît dans le cadre de la fête nationale, volet régional

9.6 Entente avec le ministère des Transports du Québec relative à des travaux de tonte de gazon dans le terre-plein central ainsi que sur les abords des routes 201 et 132 dans les limites de la ville de Salaberry-de-Valleyfield

9.7 Nomination de représentants municipaux afin de pouvoir signer tous documents en lien avec le projet de Centre-Ville Jeunesse

9.8 Protocole d'entente avec la Cité des Arts et des Sports inc. relatif à la gestion des ressources humaines pour l'exploitation de la plage au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée

9.9 Protocole d'entente avec le Club Nitro relatif à l'entretien ménager du centre communautaire de Nitro

9.10 Protocole d'entente avec le Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine

**10. SERVICE DE L'INGÉNIERIE**

10.1 Approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes

10.2 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la modernisation et la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie

10.3 Approbation de travaux additionnels dans le cadre de la réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé

10.4 Approbation de travaux additionnels dans le cadre des infrastructures au parc industriel et portuaire Perron

10.5 Demande au ministère des Transports du Québec pour l'intégration de trottoirs dans la conception et dans les travaux du futur pont Masson

10.6 Demande de certificat d'autorisation auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs dans le cadre des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes

**11. SERVICE DE L'URBANISME ET DES PERMIS**

11.1 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 116, rue Jacques-Cartier afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant ainsi que de la remise existante et réponse à cette demande

- 11.2 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 46, rue Napoléon afin d'autoriser l'implantation du bâtiment principal existant et de légaliser la hauteur en étages de ce bâtiment et réponse à cette demande
- 11.3 Audition des personnes intéressées relativement à la demande de dérogation mineure du 93, rue Académie afin d'autoriser la transformation de l'annexe existante en cour arrière en pièce habitable et réponse à cette demande
- 11.4 Cession de tous droits, titres et intérêts dans les lots 4 118 484 et 4 118 481 situés en bordure de la rue Maden en faveur de la municipalité
- 11.5 Engagement de la municipalité pour la compensation de milieux humides et la cession de lots dans le cadre du projet de Développement SIMI inc.
- 11.6 Mandat à un avocat pour l'autorisation d'une poursuite en Cour supérieure afin d'obtenir une requête en cessation d'usage commercial dans le dossier du 10, rue Fabre
- 11.7 Nomination de rues

## **12. SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

- 12.1 Demande au ministère des Transports du Québec d'installer les panneaux appropriés de danger concernant la traverse de cerfs de Virginie sur le boulevard Hébert
- 12.2 Installation de panneaux d'arrêt sur la rue Beaulac, à l'intersection de la rue du Marché
- 12.3 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de chlorure utilisé comme abat-poussière
- 12.4 Signataire de l'entente Ma rue, mes arbres TD 2014 pour le projet d'arboretum municipal

## **13. APPEL D'OFFRES**

- 13.1 Appel d'offres 2014-07 : entretien des génératrices et motopompes

## **14. RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX**

- 14.1 Avis de motion pour un règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires
- 14.2 Avis de motion pour un règlement modifiant certaines annexes du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation
- 14.3 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement - (RMH-330)
- 14.4 Avis de motion pour un règlement modifiant le Règlement 262 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales

## **15. RÈGLEMENTS D'EMPRUNT**

- 15.1 Dépôt du certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter pour le Règlement 261
- 15.2 Dispense de lecture et adoption du Règlement 277 décrétant divers travaux de réfection de voirie dans le cadre de l'an 2 du programme de remise à niveau du réseau de voirie ainsi qu'un emprunt de 2 250 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux
- 15.3 Dispense de lecture et adoption du Règlement 278 pour emprunter la somme de 3 931 733 \$ afin de procéder aux travaux de rénovation d'édifices municipaux ainsi qu'à la réalisation du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase IV

## **16. RÈGLEMENTS D'URBANISME**

- 16.1 Dispense de lecture et adoption du second projet de règlement 150-13 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes

**17. DIVERS**

- 17.1 Autorisation au conseiller Jacques Smith d'assister au Sommet de l'Union des municipalités du Québec
- 17.2 Avril, Mois de la jonquille
- 17.3 Demande de résolution déposée par le Syndicat des travailleurs et travailleuses des postes relative à l'avenir de Postes Canada
- 17.4 Libération et autorisation au maire d'assister à une rencontre avec l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent
- 17.5 Réponse du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relative à la plainte déposée à l'égard du Règlement 265

**18. PÉRIODE DE QUESTIONS**

**19. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

**20. LEVÉE DE LA SÉANCE**

ADOPTÉ

**2014-03-089 ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 18 FÉVRIER 2014 ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 4 MARS 2014**

Les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 février 2014 et de la séance extraordinaire du 4 mars 2014 sont déposés devant ce conseil.

VU le deuxième alinéa de l'article 333 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QU'une copie des procès-verbaux a été remise à chaque membre du conseil le 13 mars 2014;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte les procès-verbaux de la séance ordinaire du 18 février 2014 et de la séance extraordinaire du 4 mars 2014, selon leur teneur.

ADOPTÉ

**2014-03-090 ANNULATION DE LA RÉOLUTION 2011-12-590 RELATIVE À LA VENTE D'UNE PARTIE DU LOT 745-1 SITUÉ DANS LE CARREFOUR INDUSTRIEL 30/530**

VU la résolution 2011-12-590 adoptée lors de la séance du conseil du 13 décembre 2011 relative à la vente d'une partie du lot 745-1 (devenu le lot 791) situé dans le carrefour industriel 30/530 (Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield) à la compagnie Broccolini Construction inc.;

ATTENDU QUE cette résolution contenait certaines conditions, dont celle d'avoir entrepris la construction d'un bâtiment d'au moins 4 millions de dollars dans les 18 mois de la signature de l'offre d'achat;

ATTENDU QUE la transaction pour l'acquisition dudit lot n'a jamais été réalisée;

VU la recommandation du directeur du développement économique relative à l'annulation de la vente du lot 791;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield convienne d'annuler à toute fin que de droit la vente du lot 791 (ancienne partie du lot 745-1) du cadastre de la paroisse de Saint-Timothée, circonscription foncière de Beauharnois, à la compagnie Broccolini Construction inc., lot situé dans l'Écoparc industriel de Salaberry-de-Valleyfield, tel que formulé par la résolution 2011-12-590 adoptée lors de la séance du conseil du 13 décembre 2011;

QUE la compagnie Broccolini Construction inc. verse à la municipalité la somme de 37 700 \$, représentant 10 % du prix d'achat total prévu, et que ce montant soit versé au fonds général;

QUE la compagnie Broccolini Construction inc. soit libérée de toute obligation, responsabilité et/ou de tout engagement de quelque nature que ce soit;

QUE la Ville octroie quittance complète, finale et totale quant à l'offre d'achat sur ledit lot 791.

ADOPTÉ

**2014-03-091 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS D'ARCHITECTURE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE L'ÉDIFICE DES SŒURS DOMINICAINES SITUÉ AU 247, CHEMIN LAROCQUE**

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels d'architecture dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines situé au 247, chemin Larocque;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les honoraires professionnels additionnels d'architecture octroyés à la firme Dimension 3 Architecture + Design inc. dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-REL-23 pour des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines situé au 247, chemin Larocque, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu, pour la somme totale de 8 623,13 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2014-03-092 APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RECONVERSION DE L'ÉDIFICE DES SŒURS DOMINICAINES SITUÉ AU 247, CHEMIN LAROCQUE**

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines situé au 247, chemin Larocque;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les honoraires professionnels additionnels d'ingénierie octroyés à la firme Les Services exp inc. dans le cadre de l'invitation à soumissionner 2013-REL-24 pour des travaux de reconversion de l'édifice des Sœurs Dominicaines situé au 247, chemin Larocque, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu, pour la somme totale de 13 911,98 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2014-03-093 APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU POSTE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

VU la recommandation du directeur des relations avec le milieu relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la construction du poste de la Sûreté du Québec;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-25 octroyé à la compagnie Groupe Geysler inc. pour la construction du poste de la Sûreté du Québec, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur des relations avec le milieu, pour la somme totale de 29 815,72 \$ taxes comprises.

ADOPTÉ

**2014-03-094 DEMANDE DE MORATOIRE ADRESSÉE À LA RÉGIE DE L'ÉNERGIE DU QUÉBEC SUR L'INSTALLATION DE COMPTEURS DE NOUVELLE GÉNÉRATION DITS « COMPTEURS INTELLIGENTS » ET DEMANDE À HYDRO-QUÉBEC D'OFFRIR À SES CLIENTS LA POSSIBILITÉ DE REFUSER L'INSTALLATION D'UN COMPTEUR DE NOUVELLE GÉNÉRATION SANS FRAIS SUPPLÉMENTAIRES**

ATTENDU QUE la Régie de l'énergie du Québec a autorisé, en octobre 2012, la phase I du remplacement des compteurs appartenant à Hydro-Québec par des compteurs de nouvelle génération et qu'elle a approuvé le principe d'appliquer des frais, modalités et conditions d'une « option de retrait » pour les clients qui refusent l'installation de ce type de compteur;

CONSIDÉRANT la motion unanime de l'Assemblée nationale du Québec du 29 mai 2013 qui « demande à Hydro-Québec d'évaluer d'autres options afin de ne pas pénaliser financièrement ses clients qui ne veulent pas de compteurs intelligents »;

ATTENDU QU'Hydro-Québec n'a nullement démontré la nécessité de remplacer la méthode actuelle de relève de compteurs six (6) fois par année, ni fait la démonstration des avantages financiers que pourrait représenter, pour le consommateur, la relève de leur consommation électrique à maintes reprises chaque jour;



**2014-03-095 ACCEPTATION DE LA DÉMISSION DE MONSIEUR NICOLAS MOQUIN AU POSTE DE POMPIER À TEMPS PARTIEL AU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE**

VU la lettre de démission formulée par M. Nicolas Moquin, pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la démission formulée par M. Nicolas Moquin au poste de pompier à temps partiel au Service de sécurité incendie, celle-ci ayant pris effet le 17 février 2014.

ADOPTÉ

**2014-03-096 NOMINATION AU POSTE D'OPÉRATEUR DE CUREUR ET DE SOUFFLEUR AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un opérateur de cureur et de souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics, poste laissé vacant à la suite de l'affectation de M. Stéphane Martel au poste d'opérateur « B »;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Pascal Falardeau au poste d'opérateur de cureur et de souffleur au Service de l'environnement et des travaux publics;

QUE la date d'affectation de M. Falardeau à ce poste soit prévue à compter du 19 mars 2014;

QUE la rémunération et les conditions de travail de M. Falardeau à ce poste soient celles prévues à la convention collective du Syndicat des cols bleus de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2014-03-097 NOMINATION AU POSTE DE CONTREMAÎTRE AU SERVICE DE L'ENVIRONNEMENT ET DES TRAVAUX PUBLICS**

VU la recommandation du comité de sélection relative à la nomination d'un contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme M. Denis Poirier au poste cadre de contremaître au Service de l'environnement et des travaux publics, avec une période d'essai de un (1) an;

QUE la date d'entrée en fonction de M. Poirier à ce poste soit prévue à compter du 14 avril 2014;

QUE le conseil municipal autorise M. Poirier à appliquer la réglementation municipale en matière pénale, selon les pouvoirs conférés par les règlements, afin de délivrer, pour et au nom de la municipalité, lorsqu'applicable, un constat pour toute infraction à l'une des dispositions d'un règlement, d'une résolution ou d'une ordonnance du conseil municipal, du *Code de la sécurité routière* (L.R.Q., chapitre C-24.2), selon sa sphère d'activité, et d'entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition des règlements pertinents;

QUE la rémunération de M. Poirier à ce poste soit fixée à la classe 3, échelon 2, correspondant au plan d'évaluation des emplois cadres, et que ses conditions de travail soient celles prévues au protocole d'entente de l'Association des employés cadres de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield en vigueur.

ADOPTÉ

**2014-03-098      RATIFICATION D'EMBAUCHE ET DE DÉPART DE PERSONNEL POUR LA PÉRIODE DU 1<sup>ER</sup> FÉVRIER AU 5 MARS 2014**

VU le dépôt devant ce conseil du rapport relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 1<sup>er</sup> février au 5 mars 2014;

VU l'article 71 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

Il est                      proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
                                 appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ratifie l'embauche et le départ des personnes énumérées dans le rapport déposé en mars 2014 relatif à l'embauche et au départ de personnel pour la période du 1<sup>er</sup> février au 5 mars 2014.

ADOPTÉ

**2014-03-099      NOMINATION ET MISE À JOUR DU TABLEAU DES COMMISSIONS, COMITÉS ET ORGANISMES DE LA MUNICIPALITÉ**

ATTENDU QU'il y a lieu de procéder à la mise à jour du tableau des membres du conseil, des fonctionnaires et des citoyens siégeant à divers comités, commissions et organismes;

Il est                      proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
                                 appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvée,  
                                 et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de représenter la municipalité auprès des comités et organismes suivants, à savoir :

- M<sup>me</sup> Claudia Meloche, coordonnatrice aux événements et parc régional au Service récréatif et communautaire, comme substitut au sein de la Société du vieux Canal de Beauharnois, en remplacement de M. Pierre Crépeau;



ATTENDU QU'il y a lieu de retenir les services de la firme Legault Trudeau, arpenteurs-géomètres pour réaliser la désignation des immeubles à être vendus dont la description n'est pas conforme aux articles 3026 à 3042 du *Code civil du Québec*;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la vente des immeubles pour défaut de paiement des taxes municipales et/ou scolaires au 31 décembre 2012 à l'enchère publique, le 15 mai 2014, devant être tenue en la salle du conseil et, pour ce faire, ordonne au directeur du Service du greffe et greffier, et mandate le trésorier, ou en son absence la coordonnatrice unité Dépenses au Service des finances et de l'informatique, de procéder à ladite vente;

QUE la Ville retienne les services professionnels de la firme Trudeau Legault, arpenteurs-géomètres pour réaliser la désignation des immeubles à être vendus dont la description n'est pas conforme aux articles du *Code civil du Québec*, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2014-03-102 APPROBATION DU REGISTRE DES CHÈQUES ÉMIS ET ANNULÉS NUMÉROS 74929 À 75287 TOTALISANT 6 802 657,63 \$ ET 700,00 \$ ET DU REGISTRE DES PAIEMENTS INTERNET NUMÉROS 171 À 224 TOTALISANT 20 660 644,66 \$**

Le registre des chèques numéros 74929 à 75287 et le registre des paiements Internet numéros 171 à 224 sont déposés devant ce conseil.

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les comptes inscrits au registre des chèques émis et annulés numéros 74929 à 75287 totalisant 6 802 657,63 \$ et 700,00 \$ et au registre des paiements Internet numéros 171 à 224 totalisant 20 660 644,66 \$, et autorise le trésorier à payer ces comptes en les imputant aux postes budgétaires qui y correspondent.

ADOPTÉ

**DÉPÔT DU RAPPORT BUDGÉTAIRE AU 10 MARS 2014**

Conformément à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19), le rapport budgétaire au 10 mars 2014 est déposé devant ce conseil.

**2014-03-103 MODIFICATION DE LA POLITIQUE CONCERNANT LES ACQUISITIONS DE BIENS ET SERVICES**

VU le dépôt devant ce conseil de la politique révisée concernant les acquisitions de biens et services;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'adopter la politique révisée concernant les acquisitions de biens et services;

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique révisée concernant les acquisitions de biens et services, en date de mars 2014, tel que présenté par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier.

ADOPTÉ

#### **2014-03-104 MODIFICATION DE LA POLITIQUE DE GESTION CONTRACTUELLE**

VU le dépôt devant ce conseil de la politique de gestion contractuelle révisée;

VU la recommandation du directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier d'adopter la politique de gestion contractuelle révisée;

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte la politique de gestion contractuelle révisée, en date de mars 2014, tel que présenté par le directeur du Service des finances et de l'informatique et trésorier.

ADOPTÉ

#### **2014-03-105 AUTORISATION DE BARRAGES ROUTIERS POUR LA FONDATION DE L'HÔPITAL DU SUROÏT**

ATTENDU QUE la Fondation de l'Hôpital du Suroît a comme objectif d'amasser des fonds par l'organisation d'une activité de financement de type « barrage routier »;

ATTENDU QUE l'activité proposée se fait avec l'accord tacite de la Sûreté du Québec et avec l'approbation de la commission de la vie communautaire et culturelle;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de cette activité le 8 mai 2014, entre 6 h et 18 h;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauv e,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la Fondation de l'Hôpital du Suroît à tenir une activité de financement de type « barrage routier », le 8 mai 2014, et approuve les sites de collecte déterminés pour la tenue de cette activité, à condition que l'organisme avise la population et tous les commerçants touchés;

QUE la Ville autorise, le 8 mai 2014, de 6 h à 18 h :

- la fermeture d'une voie sur la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- l'installation des panneaux d'interdiction de stationner et de zone de remorquage des deux côtés de la rue Alexandre, entre les rues Mignonne et Danis;
- la fermeture d'une voie sur l'avenue du Centenaire direction nord, entre la place des Tisserands et la rue Dufferin;
- la fermeture d'une voie sur le chemin Larocque direction nord, entre l'adresse civique 399 et l'intersection avec le boulevard Sainte-Marie;
- la fermeture d'une voie sur le chemin Larocque direction sud, entre les adresses civiques 386 et 399.

ADOPTÉ

**2014-03-106      AUTORISATION POUR LA TENUE DE LA MARCHE DU PARDON**

ATTENDU QUE la marche du pardon est une activité religieuse associée aux cérémonies du Vendredi Saint et qu'elle se déroule sur le territoire de la municipalité depuis 33 ans;

ATTENDU QUE cette activité est entourée des mesures de sécurité nécessaires;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de la Marche du pardon, le 18 avril 2014, entre 8 h 30 et 13 h 15;

Il est                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise la tenue de la Marche du pardon le 18 avril 2014, entre 8 h 30 et 13 h 15, et approuve le trajet déterminé pour la tenue de cette activité, tel que présenté par le directeur du Service récréatif et communautaire.

ADOPTÉ

**2014-03-107      AUTORISATION POUR UN PERMIS DE BOISSON DANS LE CADRE DU CHAMPIONNAT CANADIEN DES PETITES LIGUES DE BASEBALL 2014**

ATTENDU QUE le comité organisateur du Championnat canadien des Petites Ligues de baseball, en partenariat avec l'Association du baseball amateur de Valleyfield, travaille depuis plus de un an à l'organisation de cet évènement d'envergure qui se tiendra du 31 juillet au 11 août 2014;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la tenue de cet évènement;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu





2014-03-110

**ENTENTE AVEC LE MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC RELATIVE À DES TRAVAUX DE TONTE DE GAZON DANS LE TERRE-PLEIN CENTRAL AINSI QUE SUR LES ABORDS DES ROUTES 201 ET 132 DANS LES LIMITES DE LA VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD**

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre le ministère des Transports du Québec et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield relative aux travaux de tonte de gazon dans le terre-plein central ainsi que sur les abords des routes 201 et 132 dans les limites de la ville de Salaberry-de-Valleyfield;

ATTENDU QUE cette entente permet à la Ville d'améliorer l'esthétisme des grandes artères sous la juridiction du MTQ traversant son territoire;

ATTENDU QUE le MTQ, en compensation des travaux réalisés par la Ville, versera une contribution forfaitaire de 8 500 \$ par année, pour les trois (3) ans de l'entente, pour un montant total de 25 500 \$, taxes en sus;

ATTENDU QUE l'entente peut être abrogée par un avis écrit signifié entre le 1<sup>er</sup> et le 30 novembre de chaque année, par l'une ou l'autre des parties;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
et résolu

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, l'entente numéro 8707-14-YY01 préparée par le ministère des Transports du Québec relative aux travaux de tonte de gazon dans le terre-plein central ainsi que sur les abords des routes 201 et 132 dans les limites de la ville de Salaberry-de-Valleyfield, permettant à la municipalité d'agir comme responsable des opérations, pour une période de trois (3) ans débutant en 2014, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente;

QU'en reconnaissance des responsabilités assumées par la Ville, le MTQ accepte de verser à la Ville une compensation monétaire équivalente aux frais assumés actuellement par le MTQ, soit une contribution forfaitaire de 8 500 \$ par année, pour les trois (3) ans de l'entente, pour un montant total de 25 500 \$, taxes en sus.

ADOPTÉ

2014-03-111

**NOMINATION DE REPRÉSENTANTS MUNICIPAUX AFIN DE POUVOIR SIGNER TOUS DOCUMENTS EN LIEN AVEC LE PROJET DE CENTRE-VILLE JEUNESSE**

ATTENDU QUE dans le cadre de la politique en développement social adoptée en 2013, la priorité Jeunesse, loisirs et sports se positionne au 4<sup>e</sup> rang et présente différents objectifs qui sont représentés à même le projet de Centre-Ville Jeunesse;

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield dépose le projet de Centre-Ville Jeunesse dans le cadre du fonds d'action territoriale intégrée (ATI) à la Conférence régionale des élus (CRÉ) de la Vallée-du-Haut-Saint-Laurent;

ATTENDU QUE les principaux objectifs du projet sont :

- améliorer et bonifier l'offre de service pour les jeunes de 12-24 ans sur le territoire de Salaberry-de-Valleyfield;
- rendre vivantes les installations du centre-ville de Salaberry-de-Valleyfield (skatepark, patinoire, parc, plateau sportif, etc.);
- mobiliser les jeunes de 12-24 ans autour des activités jeunesse de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield (création d'une commission jeunesse);
- occuper de façon positive le temps libre des jeunes en leur proposant des activités sportives, culturelles et artistiques;
- promouvoir et sensibiliser les jeunes aux saines habitudes de vie;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la nomination de représentants afin de pouvoir signer tous documents en lien avec le projet de Centre-Ville Jeunesse;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield nomme les représentants municipaux mentionnés ci-après afin de pouvoir signer tous documents en lien avec le projet de Centre-Ville Jeunesse, à savoir :

- M. René Monette, directeur du Service récréatif et communautaire, nommé pour signer l'ensemble des documents au titre d'organisme promoteur du projet;
- M<sup>me</sup> Annie Jalbert-Desforges, coordonnatrice à la vie communautaire au Service récréatif et communautaire, nommée comme responsable de projet.

ADOPTÉ

2014-03-112

**PROTOCOLE D'ENTENTE AVEC LA CITÉ DES ARTS ET DES SPORTS INC. RELATIF À LA GESTION DES RESSOURCES HUMAINES POUR L'EXPLOITATION DE LA PLAGE AU PARC RÉGIONAL DES ÎLES-DE-SAINT-TIMOTHÉE**

VU le dépôt devant ce conseil d'un protocole d'entente à intervenir entre l'organisme Cité des Arts et des Sports inc. et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield afin de lui confier l'embauche des employés saisonniers pour l'exploitation de la plage au parc régional des Îles-de-Saint-Timothée, pour la période du 18 mars au 1<sup>er</sup> décembre 2014;

ATTENDU QUE l'organisme gère déjà depuis longtemps la piscine, les pataugeoires de la ville et les sauveteurs de la plage;

ATTENDU QUE cette année, l'organisme embauchera l'ensemble des employés saisonniers pour la gestion, l'exploitation et l'entretien de la plage;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu



ATTENDU QUE l'organisme, en étroite collaboration avec la Ville, a démontré son savoir-faire en matière d'accueil de dignitaires et de délégations internationales depuis 1999;

ATTENDU QUE l'organisme désire poursuivre ses actions en ce sens;

VU la recommandation du directeur du Service récréatif et communautaire d'autoriser la signature dudit protocole d'entente;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield conclue un protocole d'entente avec le Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield relatif à l'octroi d'une aide financière, matérielle et humaine pour la réalisation d'activités de jumelage, pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2014 au 31 décembre 2015;

QUE la Ville verse au Comité de jumelage de Salaberry-de-Valleyfield une aide financière de 15 000 \$ pour couvrir l'exercice financier de l'ensemble des années 2014 et 2015; la somme totale étant remise à l'organisme selon les modalités suivantes :

- 15 avril 2014 : 2 500 \$;
- 15 juillet 2014 : 2 500 \$;
- 15 avril 2015 : 5 000 \$;
- 15 juillet 2015 : 5 000 \$;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, le protocole d'entente précité, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

**2014-03-115      APPROBATION D'HONORAIRES PROFESSIONNELS ADDITIONNELS D'INGÉNIERIE DANS LE CADRE DES TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DE L'AUTOROUTE 530 ET DE RUES CONNEXES**

VU la recommandation du directeur du Service de l'ingénierie relative à l'approbation d'honoraires professionnels additionnels d'ingénierie dans le cadre du contrat octroyé pour des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les honoraires professionnels additionnels d'ingénierie octroyés à la firme d'ingénieurs Roche ltée, Groupe-conseil, dans le cadre de l'appel d'offres 2013-19 pour des travaux de réaménagement de l'autoroute 530 et de rues connexes, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par le directeur du Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 18 323,74 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2014-03-116      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA  
MODERNISATION ET LA RÉHABILITATION DE LA STATION D'ÉPURATION DES  
EAUX USÉES LA SEIGNEURIE**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la modernisation et la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie;

Il est                      proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-03 octroyé à la compagnie Filtrum inc. pour la modernisation et la réhabilitation de la station d'épuration des eaux usées La Seigneurie, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 47 088,89 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2014-03-117      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DE LA  
RÉFECTION DE LA PISCINE ET DU BÂTIMENT DE DÉSHABILLAGE AU PARC  
DELPHA-SAUVÉ**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour la réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé;

Il est                      proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield approuve les travaux additionnels dans le cadre de l'appel d'offres 2013-11 octroyé à la compagnie Construction Jacques Théorêt inc. pour la réfection de la piscine et du bâtiment de déshabillage au parc Delpha-Sauvé, tel que plus spécifiquement décrit au rapport préparé par l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie, pour la somme totale de 98 373,71 \$, taxes comprises.

ADOPTÉ

**2014-03-118      APPROBATION DE TRAVAUX ADDITIONNELS DANS LE CADRE DES  
INFRASTRUCTURES AU PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE PERRON**

VU la recommandation de l'ingénieur de projet au Service de l'ingénierie relative à l'approbation de travaux additionnels dans le cadre du contrat octroyé pour les infrastructures au parc industriel et portuaire Perron;

Il est                      proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu





2014-03-122

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 46, RUE NAPOLÉON AFIN D'AUTORISER L'IMPLANTATION DU BÂTIMENT PRINCIPAL EXISTANT ET DE LÉGALISER LA HAUTEUR EN ÉTAGES DE CE BÂTIMENT ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M. Claude St-Jean a formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 517 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser l'implantation du bâtiment principal existant situé au 46, rue Napoléon, avec une marge latérale droite (nord-ouest) de 1,64 mètre et un total des marges latérales de 4,83 mètres, et pour autoriser la hauteur en étage du bâtiment principal;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0008 pour le lot 4 517 074 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 46, rue Napoléon, demande formulée par M. Claude St-Jean, pour :

- l'implantation du bâtiment principal existant avec une marge latérale droite (nord-ouest) de 1,64 mètre et un total des marges latérales de 4,83 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge latérale minimale de 2 mètres et un total des marges latérales de 5 mètres dans la zone H-555;
- la légalisation de la hauteur en étage du bâtiment principal, soit un (1) étage, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige un minimum de 2 étages dans la zone H-555;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

2014-03-123

**AUDITION DES PERSONNES INTÉRESSÉES RELATIVEMENT À LA DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE DU 93, RUE ACADÉMIE AFIN D'AUTORISER LA TRANSFORMATION DE L'ANNEXE EXISTANTE EN COUR ARRIÈRE EN PIÈCE HABITABLE ET RÉPONSE À CETTE DEMANDE**

Conformément à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., chapitre A-19.1), le conseil invite tout intéressé à se faire entendre relativement à la demande de dérogation mineure présentée devant ce conseil.

Aucun intéressé ne se fait entendre.

ATTENDU QUE M<sup>me</sup> Kathy Dodier et M. Martin Tremblay ont formulé une demande de dérogation mineure pour le lot 4 517 089 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, pour autoriser la transformation de l'annexe existante en cour arrière en pièce habitable, annexe au bâtiment situé au 93, rue Académie, avec une marge arrière de 5,47 mètres;

VU la recommandation favorable émise par le comité consultatif d'urbanisme;

Il est proposé par M. le conseiller Jacques Smith,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la demande de dérogation mineure DM2014-0010 pour le lot 4 517 089 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, sis au 93, rue Académie, demande formulée par M<sup>me</sup> Kathy Dodier et M. Martin Tremblay, pour la transformation de l'annexe existante en cour arrière en pièce habitable, avec une marge arrière de 5,47 mètres, ainsi que son maintien pour toute la durée de son existence, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge arrière minimale de 6 mètres dans la zone H-569;

QUE toute modification, tout agrandissement ou toute reconstruction devra se faire conformément au règlement en vigueur au moment où la situation se présentera.

ADOPTÉ

**2014-03-124      CESSION DE TOUS DROITS, TITRES ET INTÉRÊTS DANS LES LOTS 4 118 484 ET 4 118 481 SITUÉS EN BORDURE DE LA RUE MADEN EN FAVEUR DE LA MUNICIPALITÉ**

CONSIDÉRANT la problématique ressortie lors de l'analyse de titre effectuée par M<sup>e</sup> Suzanne Goneau, notaire, pour et au nom de la succession Pauline Saint-Onge (M<sup>me</sup> Liane Gendron), dans le cadre de la réalisation d'une transaction de vente à la Ville de Salaberry-de-Valleyfield;

VU la recommandation du directeur du Service de l'urbanisme et des permis relative à l'acceptation de la cession de ses droits, titres et intérêts sur les lots 4 118 484 et 4 118 481 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois, et ce, afin de clarifier les titres de propriété de ces parcelles de terrain situé en bordure de la rue Maden;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accepte la cession gratuite par la succession Pauline Saint-Onge (M<sup>me</sup> Liane Gendron), en faveur de la municipalité, de tous droits, titres et intérêts dans les lots 4 118 484 et 4 118 481 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Beauharnois;

QUE les frais afférents à cette transaction soient assumés par la municipalité;

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, tout acte relatif à la présente, en y stipulant toute clause ou condition jugée utile dans l'intérêt de la municipalité ou non incompatible avec la présente.

ADOPTÉ

2014-03-125

**ENGAGEMENT DE LA MUNICIPALITÉ POUR LA COMPENSATION DE MILIEUX HUMIDES ET LA CESSION DE LOTS DANS LE CADRE DU PROJET DE DÉVELOPPEMENT SIMI INC.**

CONSIDÉRANT la démarche réalisée par le promoteur Développement SIMI inc. dans le cadre de sa demande au ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) afin de pouvoir détruire un milieu humide de 0,34 hectare qui n'est pas dans la zone visée par la municipalité;

CONSIDÉRANT les engagements nécessaires de la municipalité demandés par le MDDEFP, soit :

- accepter la cession des parcelles de terrain qui serviront de compensation; Développement SIMI inc. devra avoir enregistré, à ses frais, les servitudes demandées par le MDDEFP avant la cession;
- amorcer, dans les 12 mois de la date de délivrance du certificat d'autorisation, les démarches de modification du règlement de zonage afin d'inclure les superficies données en compensation en zone de conservation;
- tous les frais de cette compensation seront assumés par Développement SIMI inc.;

VU la recommandation favorable du directeur du Service de l'urbanisme et des permis;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à :

- accepter la cession des parcelles de terrain qui serviront de compensation; Développement SIMI inc. devra avoir enregistré, à ses frais, les servitudes demandées par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP) avant la cession;
- amorcer, dans les 12 mois de la date de délivrance du certificat d'autorisation, les démarches de modification du règlement de zonage afin d'inclure les superficies données en compensation en zone de conservation;

QUE tous les frais de cette compensation seront assumés par Développement SIMI inc.

ADOPTÉ

2014-03-126

**MANDAT À UN AVOCAT POUR L'AUTORISATION D'UNE POURSUITE EN COUR SUPÉRIEURE AFIN D'OBTENIR UNE REQUÊTE EN CESSATION D'USAGE COMMERCIAL DANS LE DOSSIER DU 10, RUE FABRE**

ATTENDU QUE l'occupant du garage détaché situé sur la propriété du 10, rue Fabre (M. Marco Dumouchel) effectue un usage commercial (atelier de soudure) dans une zone résidentielle;

ATTENDU QUE le développement des terrains de ce secteur (Écoquartier Champlain) va commencer très bientôt;



QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield procède à la nomination des rues mentionnées ci-après, tel que proposé par le directeur du Service de l'urbanisme et des permis, à savoir :

- prolongement de la rue de la Barrière : une rue d'axe « est-ouest » reliera la rue des Grands-Mâts à la rue du Hauban et sera le prolongement de la rue de la Barrière dans le projet Pointe du canal dans le quartier de la Baie;
- prolongement des rues des Dahlias, Vinet et Fluet et de l'avenue Lecompte : dans le projet de Grande-Île (avenue de la Traversée);

QUE le conseil municipal autorise l'installation des panneaux, le cas échéant.

ADOPTÉ

**2014-03-128 DEMANDE AU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC D'INSTALLER LES PANNEAUX APPROPRIÉS DE DANGER CONCERNANT LA TRAVERSE DE CERFS DE VIRGINIE SUR LE BOULEVARD HÉBERT**

ATTENDU QUE pendant la période hivernale, un troupeau de cerfs de Virginie, environ douze (12) cerfs, a été observé dans les champs avoisinant le 4500, boulevard Hébert (route 132);

ATTENDU QUE les cerfs en provenance des terrains de General Dynamics Produits de défense et Systèmes tactiques-Canada Inc., en passant sur un pont de glace, traversent le boulevard Hébert (route 132) pour accéder aux champs du côté sud;

CONSIDÉRANT le danger potentiel d'accidents avec les animaux qui traversent le boulevard Hébert à cet endroit;

VU la recommandation du comité de circulation de demander au ministère des Transports du Québec (MTQ) d'installer les panneaux appropriés de danger (D-270-13);

Il est proposé par M. le conseiller Normand Amesse,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande au ministère des Transports du Québec d'installer les panneaux appropriés de danger (D-270-13) relatifs à la présence potentielle d'animaux sauvages (cerfs de Virginie) traversant la route 132, soit dans le secteur du 4500, boulevard Hébert.

ADOPTÉ

**2014-03-129 INSTALLATION DE PANNEAUX D'ARRÊT SUR LA RUE BEULAC, À L'INTERSECTION DE LA RUE DU MARCHÉ**

CONSIDÉRANT le manque de visibilité causé par la pente de la rue et la présence d'arbres dans le triangle de visibilité sur la rue Beulac, à l'intersection de la rue du Marché;

CONSIDÉRANT la largeur de traverse et le débit de circulation;

VU la recommandation du comité de circulation d'autoriser l'implantation de panneaux d'arrêt sur la rue Beulac, à l'intersection de la rue du Marché;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise l'installation de panneaux d'arrêt sur la rue Beaulac, à l'intersection de la rue du Marché, tel que présenté sur le croquis préparé par le coordonnateur à la circulation et aux équipements au Service de l'environnement et des travaux publics.

ADOPTÉ

**2014-03-130 MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC POUR L'ACHAT DE CHLORURE UTILISÉ COMME ABAT-POUSSIÈRE**

ATTENDU QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé de produits utilisés comme abat-poussière;

ATTENDU QUE l'article 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* :

- permet à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précise que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précise que le présent processus contractuel est assujéti à la Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'UMQ est renouvelée annuellement sur une base volontaire;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield désire participer à cet achat regroupé pour se procurer le chlorure de calcium solide en flocons et/ou le chlorure en solution liquide dans les quantités nécessaires pour ses activités;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confie, à l'Union des municipalités du Québec (UMQ), le mandat de préparer, sur une base annuelle, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de différents produits utilisés comme abat-poussière (chlorure de calcium solide en flocons et/ou chlorure en solution liquide) nécessaires aux activités de la municipalité;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield confie, à l'UMQ, la responsabilité de l'analyse des soumissions déposées; de ce fait, la municipalité accepte que le produit livré sera déterminé à la suite de l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à respecter les conditions de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Salaberry-de-Valleyfield s'engage à fournir à l'UMQ les types et quantités de produits dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises que lui transmettra l'UMQ et en retournant ce document à la date fixée;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants; ledit taux est fixé annuellement tel que précisé dans le document d'appel d'offres;

QU'un exemplaire de la présente résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec.

ADOPTÉ

**2014-03-131      SIGNATAIRE DE L'ENTENTE MA RUE, MES ARBRES TD 2014 POUR LE PROJET D'ARBORETUM MUNICIPAL**

ATTENDU QUE l'organisme Crivert a effectué une proposition à Arbres Canada pour un projet d'arboretum municipal subventionné par le programme « Ma rue, mes arbres TD 2014 »;

ATTENDU QUE la municipalité, étant bénéficiaire du projet, doit signer l'entente avec Arbres Canada;

ATTENDU QUE le concept général du projet est arrêté, il reste à officialiser le choix du terrain qui fera partie d'une présentation ultérieure au conseil;

ATTENDU QUE les plantations auront lieu au printemps et se finaliseront à l'automne pour effectuer un évènement d'inauguration en septembre;

VU le dépôt devant ce conseil d'une entente à intervenir entre Arbres Canada et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour un projet d'arboretum municipal;

VU la recommandation favorable de la conseillère en environnement au Service de l'environnement et des travaux publics;

Il est                                      proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le greffier, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, une entente à intervenir entre Arbres Canada et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield pour le projet d'arboretum municipal subventionné par le programme « Ma rue, mes arbres TD 2014 », dont le maître d'œuvre est l'organisme Crivert.

ADOPTÉ

**2014-03-132      APPEL D'OFFRES 2014-07 : ENTRETIEN DES GÉNÉRATRICES ET MOTOPOMPES**

À la suite de l'appel d'offres 2014-07 relatif à l'entretien des génératrices et motopompes, pour une période de trois (3) ans, les soumissions suivantes sont déposées devant ce conseil, pour un montant annuel de :

Les Produits Énergétiques GAL inc.	39 493,91 \$
Les Entreprises Électriques LM inc.	50 177,76 \$
Hewitt Équipement limitée	79 784,59 \$

VU la recommandation du superviseur traitement des eaux au Service de l'environnement et des travaux publics d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme, soit la compagnie Les Produits Énergétiques GAL inc.;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield accorde à la compagnie Les Produits Énergétiques GAL inc. un contrat pour l'entretien des génératrices et motopompes, pour une période de trois (3) ans, soit du 1<sup>er</sup> avril 2014 au 31 mars 2017, pour un montant annuel de 39 493,91 \$, taxes comprises, selon les conditions mentionnées dans sa soumission déposée dans le cadre de l'appel d'offres 2014-07.

ADOPTÉ

**A-2014-03-008 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT EN MATIÈRE DE DÉLÉGATION, DE CONTRÔLE ET DE SUIVI BUDGÉTAIRES**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaires.

**A-2014-03-009 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT CERTAINES ANNEXES DU RÈGLEMENT 209 RELATIF À LA TARIFICATION DE CERTAINS BIENS, SERVICES OU ACTIVITÉS ET ÉTABLISSANT LES MODALITÉS DE DÉPÔT D'UNE DEMANDE DE RÉVISION DE L'ÉVALUATION**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant certaines annexes du Règlement 209 relatif à la tarification de certains biens, services ou activités et établissant les modalités de dépôt d'une demande de révision de l'évaluation.

**A-2014-03-010 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 216 PORTANT SUR LE STATIONNEMENT - (RMH-330)**

Avis est donné par M. le conseiller François Labossière qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 216 portant sur le stationnement – (RMH-330).

**A-2014-03-011 AVIS DE MOTION POUR UN RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT 262 DÉCRÉTANT UN PROGRAMME D'AIDE À LA RÉNOVATION DES FAÇADES COMMERCIALES**

Avis est donné par M. le conseiller Normand Amesse qu'il sera présenté pour adoption, à une séance subséquente de ce conseil, un règlement modifiant le Règlement 262 décrétant un programme d'aide à la rénovation des façades commerciales.

**DÉPÔT DU CERTIFICAT RELATIF AU DÉROULEMENT DE LA PROCÉDURE D'ENREGISTREMENT DES PERSONNES HABILES À VOTER POUR LE RÈGLEMENT 261**

Conformément à l'article 557 de la *Loi sur les élections et référendums dans les municipalités* (L.R.Q., chapitre E-2.2), le greffier dépose le certificat relatif au déroulement de la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter lors de la tenue du registre, le 5 mars 2014, pour le Règlement 261 décrétant des travaux d'infrastructures sur le boulevard Mgr-Langlois est ainsi qu'un emprunt de 865 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**2014-03-133 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 277 DÉCRÉTANT DIVERS TRAVAUX DE RÉFECTION DE VOIRIE DANS LE CADRE DE L'AN 2 DU PROGRAMME DE REMISE À NIVEAU DU RÉSEAU DE VOIRIE AINSI QU'UN EMPRUNT DE 2 250 000 \$ POUR POURVOIR AU PAIEMENT DESDITS TRAVAUX**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 277 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 277 décrétant divers travaux de réfection de voirie dans le cadre de l'an 2 du programme de remise à niveau du réseau de voirie ainsi qu'un emprunt de 2 250 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

ADOPTÉ

**2014-03-134 DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU RÈGLEMENT 278 POUR EMPRUNTER LA SOMME DE 3 931 733 \$ AFIN DE PROCÉDER AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION D'ÉDIFICES MUNICIPAUX AINSI QU'À LA RÉALISATION DU PLAN DIRECTEUR DES PARCS, ESPACES VERTS, ÉQUIPEMENTS SPORTIFS ET COMMUNAUTAIRES, PHASE IV**

ATTENDU QU'une copie du Règlement 278 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Marc Rochon,  
appuyé par M. le conseiller Jacques Smith,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte le Règlement 278 pour emprunter la somme de 3 931 733 \$ afin de procéder aux travaux de rénovation d'édifices municipaux ainsi qu'à la réalisation du plan directeur des parcs, espaces verts, équipements sportifs et communautaires, phase IV.

ADOPTÉ

**2014-03-135      DISPENSE DE LECTURE ET ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT 150-13 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 150 CONCERNANT LE ZONAGE AFIN DE MODIFIER CERTAINES ZONES ET NORMES**

ATTENDU QU'une copie du second projet de règlement 150-13 a été remise aux membres du conseil au plus tard deux jours juridiques avant la séance à laquelle il doit être adopté, conformément à l'article 356 de la *Loi sur les cités et villes* (L.R.Q., chapitre C-19);

ATTENDU QUE tous les membres du conseil présents déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Jean-Luc Pomerleau,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield adopte, tel que modifié, le second projet de règlement 150-13 modifiant le Règlement 150 concernant le zonage afin de modifier certaines zones et normes.

ADOPTÉ

**2014-03-136      AUTORISATION AU CONSEILLER JACQUES SMITH D'ASSISTER AU SOMMET DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le conseiller Jacques Smith à participer au *Sommet sur le milieu municipal* organisé par l'Union des municipalités du Québec, qui se tiendra le 21 mars 2014, à Québec;

QUE les dépenses afférentes à ces rencontres soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 800 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**2014-03-137      AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE**

ATTENDU QUE la Société canadienne du cancer est constituée depuis 1938 et qu'elle est reconnue pour ses actions et sa lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE les actions de la Société canadienne du cancer contribuent à l'amélioration de la qualité de vie des nombreuses personnes touchées par cette terrible maladie et rendent possible la lutte contre le cancer;

ATTENDU QUE le mois d'avril est maintenant le « Mois de la Jonquille », et que la Société canadienne du cancer lance annuellement un vaste mouvement de solidarité au Québec pour changer le cours des choses et aider des dizaines de milliers de Québécois et Québécoises dans leur combat;

ATTENDU QUE la jonquille est le symbole de vie de la Société canadienne du cancer dans sa lutte courageuse que nous menons ensemble contre le cancer;

ATTENDU QUE soutenir les activités du « Mois de la Jonquille », c'est se montrer solidaire envers les proches touchés par la maladie, affirmer son appartenance à un groupe de citoyens qui lutte contre le cancer et unir sa voix à celle de la Société canadienne du cancer pour dire que nous sommes « Avec vous. Contre les cancers. Pour la vie. »;

ATTENDU QUE l'argent recueilli pendant le « Mois de la Jonquille » fait une réelle différence et contribue à aider la Société canadienne du cancer à financer des projets de recherche qui sauveront des vies, à offrir de l'information récente et fiable sur le cancer, à fournir des services de soutien à la communauté, à mettre en place des programmes de prévention et à militer activement afin d'obtenir du gouvernement des lois et politiques publiques qui protègent la santé des Québécois et Québécoises;

Il est                                      proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

DE décréter le mois d'avril « Mois de la Jonquille »;

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

ADOPTÉ

**2014-03-138      DEMANDE DE RÉSOLUTION DÉPOSÉE PAR LE SYNDICAT DES TRAVAILLEURS ET TRAVAILLEUSES DES POSTES RELATIVE À L'AVENIR DE POSTES CANADA**

ATTENDU QU'en 2014, le gouvernement fédéral reverra sa façon de gérer le service postal public en effectuant un examen du Protocole du service postal canadien;

ATTENDU QUE la population a parfaitement le droit de se prononcer sur les questions touchant le service postal public;

ATTENDU QUE le Protocole actuel comporte de sérieux problèmes qui doivent être réglés;

ATTENDU QUE le Gouvernement pourrait se servir de l'examen du Protocole pour réduire les obligations de Postes Canada en matière de service (plutôt que de chercher à améliorer le Protocole), ou pourrait même préparer le terrain à la privatisation ou à la déréglementation du service postal;

ATTENDU QUE Postes Canada se prépare à l'examen en faisant campagne en faveur d'importantes réductions de services;

ATTENDU QUE Postes Canada a déjà procédé à une énorme réduction de services en fermant ou en réduisant la taille de bureaux de poste publics, en éliminant la livraison à des boîtes aux lettres rurales et en réduisant le nombre de boîtes aux lettres publiques;

ATTENDU QUE Postes Canada et le gouvernement fédéral devraient tout faire en leur pouvoir pour éviter des compressions additionnelles dans le cadre de l'examen du Protocole et devraient plutôt faire face aux questions financières en offrant, à l'instar de nombreuses autres administrations postales partout dans le monde, de nouveaux services générateurs de revenus, y compris des services financiers lucratifs comme le paiement des factures, des services liés aux assurances et des services bancaires;

Il est proposé par M<sup>me</sup> la conseillère Louise Sauvé,  
appuyé par M. le conseiller François Labossière,  
et résolu

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield transmette la présente résolution à la ministre responsable de la Société canadienne des postes pour lui demander que :

- la population puisse faire valoir son point de vue durant l'examen du Protocole du service postal canadien;
- que le Protocole soit amélioré au moyen des mesures suivantes :
  - faire en sorte que le moratoire sur la fermeture des bureaux de poste situés dans des petites villes ou en région rurale protège le caractère public des bureaux de poste;
  - supprimer les nombreuses exceptions que prévoit le Protocole relativement à la fermeture des bureaux de poste visés par le moratoire;
  - prolonger le processus de consultation sur la fermeture éventuelle de bureaux de poste et rendre ce processus et le moratoire plus transparents;
  - mettre en place un ombudsman indépendant qui aurait la responsabilité de déterminer si Postes Canada a satisfait ou non aux exigences du Protocole;
  - établir un processus décisionnel raisonnable, uniforme et démocratique relativement aux modifications à apporter au réseau postal et au réseau de livraison (fermeture ou réduction de la taille des bureaux de poste publics, retrait de boîtes aux lettres rurales, etc.) à la suite de consultations avec la population et d'autres intervenants;

QUE la Ville de Salaberry-de-Valleyfield demande également à la ministre responsable de la Société canadienne des postes de demander que le gouvernement fédéral, durant l'examen du Protocole, prenne en considération des manières novatrices de générer des revenus postaux, y compris la prestation de services financiers comme le paiement des factures, de services liés aux assurances et de services bancaires.

ADOPTÉ

2014-03-139

**LIBÉRATION ET AUTORISATION AU MAIRE D'ASSISTER À UNE RENCONTRE AVEC L'ALLIANCE DES VILLES DES GRANDS LACS ET DU SAINT-LAURENT**

VU les dispositions de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., chapitre T-11.001);

Il est proposé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
appuyé par M. le conseiller Normand Amesse,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield autorise M. le maire Denis Lapointe à assister à une rencontre des maires de l'Alliance des villes des Grands Lacs et du Saint-Laurent qui se tiendra les 2 et 3 avril 2014, à Ottawa en Ontario;

QUE les dépenses afférentes à cette rencontre soient assumées par la municipalité jusqu'à concurrence d'un montant de 600 \$, sur présentation de pièces justificatives.

ADOPTÉ

**RÉPONSE DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES, DES RÉGIONS ET DE L'OCCUPATION DU TERRITOIRE RELATIVE À LA PLAINTÉ DÉPOSÉE À L'ÉGARD DU RÈGLEMENT 265**

M. le maire Denis Lapointe fait lecture, à titre d'information, de la lettre de réponse adressée au directeur général par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire concernant la plainte formulée à l'encontre du Règlement 265 décrétant des travaux de prolongement des services d'égout et d'aqueduc jusqu'au 1300, boulevard Gérard-Cadieux ainsi qu'un emprunt de 3 000 000 \$ pour pourvoir au paiement desdits travaux.

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. le maire Denis Lapointe invite les personnes présentes dans la salle à formuler leurs questions.

Deux (2) personnes manifestent le désir de s'exprimer sur les sujets suivants lors de cette deuxième période de questions :

- Félicitations et remerciements adressés aux membres du conseil pour l'adoption de la résolution demandant un moratoire à la Régie de l'énergie du Québec interdisant l'implantation des compteurs intelligents.
- Demande d'intervention par la Ville pour la réparation d'un regard d'égout défectueux situé rue Cholette.
- Demande d'information sur le processus de déneigement des rues de la ville pour les accumulations importantes de neige.

**COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL AU PUBLIC**

M. le maire Denis Lapointe invite les membres du conseil présents à intervenir à tour de rôle.

**2014-03-140 LEVÉE DE LA SÉANCE**

À 21 h 11, l'ordre du jour étant épuisé,

Il est proposé par M. le conseiller François Labossière,  
appuyé par M. le conseiller Patrick Rancourt,  
et résolu

QUE le conseil de la Ville de Salaberry-de-Valleyfield lève la séance ordinaire du 18 mars 2014.

ADOPTÉ

---

Denis Lapointe, maire

---

Alain Gagnon, greffier